

---

Adresse de la société populaire de Nérondes (Cher) qui fait part des mesures prises par le représentant en mission Laplanche pour épurer la commune, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Nérondes (Cher) qui fait part des mesures prises par le représentant en mission Laplanche pour épurer la commune, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 296-298;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20381\\_t1\\_0296\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20381_t1_0296_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

serez tôt ou tard terrassés sous sa masse épouvantable. Vive la République (18).

s

L'ORATEUR de la Sté popul. de Vernon. Législateurs,

Depuis le commencement de la Révolution, la commune de Vernon n'a cessé de se prononcer en faveur de la Liberté et de l'Egalité. En 1789, victime des agents de La Fayette, elle dénonça ces traîtres à la France entière. Lorsque des brigands, venant du Calvados, menaçoient la représentation nationale, la commune de Vernon se leva tout entière. Elle fit un rempart de ses corps à la Sainte Montagne et dissipa les suppôts de la tyrannie.

Dans ce moment où un complot plus affreux avoit pour but de faire égorgé les patriotes et de nous ramener sous le joug des tyrans, votre surveillance active a déconcerté ces horribles projets. Nous venons vous en témoigner notre reconnaissance. Déjà nos administrations ont fait passer au Comité de salut public les indices qu'elles ont recueillis sur la conspiration. Si vous avez besoin de nos bras pour assurer vos glorieux travaux, dites un mot et vous nous trouverez prêts à verser notre sang pour la Patrie. S. et F. (2).

t

[Grandvilliers, 2 germ. II] (3).

« Citoyens représentants,

Une vive horreur, une juste indignation ont soulevé nos cœurs, en apprenant l'infâme complot tramé contre vos jours, et contre la liberté. Quoi ! des monstres, des scélérats, profondément pervers, avoient formés l'affreux projet de tremper leurs mains dans le sang de nos braves montagnards, de nos frères les jacobins, de nos plus ardens patriotes, le projet de nous donner de nouveaux fers, de nous donner un maître ! et ces perfides, ils avoient ourdie leur trame infernale sous le masque dérobé du patriotisme. Point de délai, Citoyens représentants, le peuple outragé vous demande vengeance de ces traîtres : il faut que leur tête tombe sous la hache de la loi. Le vœu de la liberté est trop fortement prononcé pour que jamais le succès eut pu seconder leur infernale entreprise. Ils auroient trouvée leur mort dans Paris, et, ce que nous ne croirons jamais, si le peuple de Paris avoit pu céder à la frayeur, celui de tous les départemens se seroit levé en masse pour les écraser de son poids...

Mais ils auroient laissé des regrets, des douleurs éternelles dans nos cœurs, sur les victimes qu'ils auroient immolés ! Heureuse, mille fois

(1) C 299, pl. 1047, p. 17. Signé : J. CUVYER, LÉGUILLON. B<sup>in</sup>, 5 germ.; Débats, n° 556, p. 155; M.U., XXXVII, 109.

(2) C 299, pl. 1047, p. 21. Daté du 3 germ. et signé : LEMAGNIN (présid.), VOGÉ (secrét.), AMETTE (secrét.). Reproduit dans *Audit. nat.*, n° 550.

(3) C. 298, pl. 1033, p. 26. Mention dans J. Perlet, n° 549; B<sup>in</sup>, 5 germ.; M.U., XXXVIII, 79-80. Débats, n° 559, p. 190.

heureuse, la découverte de leur liberticide complot ! Vive la République ! Vive la Convention ! Vive les Montagnards ! Vive le Comité de salut public dont l'œil étend ses regards d'un pôle à l'autre, et pénètre dans les cavernes les plus ténébreuses. Ses travaux et les vôtres seront immortels. Restez fermes à votre poste, et restez-y jusqu'à ce que la liberté soit affermie à jamais, tous les tyrans de l'univers écrasés. Comptez sur la fidélité et la surveillance de tous les Républicains, en particulier sur la nôtre ».

Les membres du district : POISSONNIER (v.-présid.), FRANCASTEL, COUVERCHIS, BRINT, VASSEUR, DERIVÈRE, JEANBART, GRAVEY.

Les membres du tribunal : NORTIER, LEBESQUE, VIRATINS, HENRY, RETOURNÉ.

Les membres de la municipalité : LAFEUILLADE, LECLERC, GODIN, COZETTE, MAREST, BERTIN, BUTEUX, VACOSSIEZ (agent nat.), HINS.

Les membres du C. révolut<sup>n</sup> : DUMOUCHEL, MANTALEN, BERTIN, DOURDAIN, BRUNEL, MARCELLE (présid<sup>t</sup>), SULEAU, BOUFFLERS, LEGRAND, BAZIN, DOULLANGER.

u

[Nérondes, 15 pluv. II] (1)

« Représentants d'un peuple libre,

Les sans-culottes de la commune de Nérondes, constamment attachés à l'anéantissement des préjugés que le fanatisme et la tyrannie ont ourdis depuis plusieurs siècles avec l'art de la perfidie la plus atroce pour perpétuer les chaînes du peuple français, se sont toujours montrés depuis la révolution, les défenseurs des droits de l'Homme et du citoyen.

En 1792, ils firent rayer sur le registre de la Municipalité une notice sur l'événement du 20 juin, qui y avoit été inscrite contre le vœu de plusieurs membres de la commune.

En 1793, il existoit dans leur temple, une tombe, des balustrades aux chapelles des cy-devant seigneurs et des armoiries, ils voyaient avec peine qu'une loi du mois d'octobre 1792 qui en ordonnoit la destruction étoit restée dans l'oubli ; ils se levèrent spontanément le 10 août dernier, ils détruisirent ces vils hochets de la féodalité que les yeux des républicains n'avoient jusqu'alors regardé qu'avec mépris et indignation.

Jusqu'à cette époque, ils avoient par leur fermeté, déconcerté les projets liberticides des malveillants et des fanatiques, mais ceux-ci et leurs créatures suivirent avec chaleur la circonstance de cette destruction qu'ils qualifièrent de brigandage, pour crier anathème contre les patriotes qu'ils vouèrent à l'exécration publique, en les traitant de scélérats, d'impies et en les condamnant à expier leur faute sur un bûcher ardent.

Le peuple des campagnes facile à égarer, lorsqu'il est stimulé par les préjugés religieux, donna dans ce piège qu'on eut soin de lui tendre avec adresse le 11 août, il se fit un attroupement qui se porta à la Municipalité, la força de recevoir des dénonciations, contre

(1) C 299, pl. 1047, p. 3. Lettre d'envoi du repr. Ferry, Bourges 18 vent. II (p. 2).

les patriotes, le lendemain douze d'après les conseils d'un homme dévot, la municipalité se transporta dans le Temple, elle dressa un procès-verbal sous la dictée de ce même homme qui ne manqua pas de passer en revue les statues des saints et de peindre leur désespoir d'avoir vu et entendu des patriotes jurer et renverser les emblèmes de la féodalité.

Le cy-devant seigneur ne manqua pas, de son côté, de crier à la violation des propriétés, langage ordinaire de ces vils égoïstes, il fit des tentatives pour faire rétablir le tombeau de ses aïeux, lui et ses gens de concert avec les autres fanatiques, s'agitèrent en toutes manières pour armer le peuple contre les patriotes qui furent menacés du pillage.

Toutes ces menées ne déconcertèrent point les amis de la Liberté armés des foudres de la Raison et de la Philosophie, ils attendirent, avec sécurité, l'effet des menaces de leurs ennemis, ils se rappelèrent leur serment, ils se dirent entre eux ces paroles consolantes, *« Mourons, s'il le faut, plutôt que de rétrograder d'un seul pas vers la tyrannie ; le jour où coulera notre sang sera un jour de triomphe et de gloire pour les amis de l'humanité régénérée »*.

Cette contenance républicaine déconcerta les fanatiques, ils feignirent d'être repentants de leurs démarches astucieuses, ils singèrent de patriotisme, et quelques-uns d'entre eux eurent l'adresse de se faire admettre au nombre des Membres de la Société populaire qui se forma le 8 du mois de vendémiaire dernier.

Ce fut à cette époque que le citoyen Laplanche, votre collègue, fut, par vous envoyé dans le département du Cher, les mesures salutaires et vigoureuses qu'il prit, en faisant incarcérer les prêtres fanatiques et les gens suspects, en épurant les corps administratifs et judiciaires, à se dépouiller de leur superflu, en faveur des sans-culottes indigents, enflammèrent du feu sacré de la Liberté les cœurs des Patriotes ; présages heureux des victoires éclatantes que nos armées n'ont cessé depuis de remporter sur les hordes fugitives des brigands couronnés. Elles les firent redoubler de zèle et d'activité pour amener leurs concitoyens à la hauteur de la Révolution, les prêtres des communes voisines convaincus de l'inutilité de leurs ridicules mascarades, s'empressèrent à l'envie d'abjurer leur métier. Les séances de notre comité étaient suivies et nombreuses, les cris touchants de Vive la République, la Convention et la Montagne, étoient souvent répétés avec cette franchise qui fut l'apanage des hommes amis de la Liberté, mais, ô fatalité, à ces jours d'allégresse, succédèrent des jours de deuil et de tristesse, un prêtre et un ci-devant noble d'une commune voisine avoient échappé à la surveillance des républicains ; cachés sous le masque du patriotisme, ils tramèrent sourdement, destruction des Sociétés populaires, ils firent répandre dans la République par leurs émissaires, que la religion alloit être détruite, que les fidèles alloient vivre comme des animaux féroces, que la puissance divine (celle des prêtres sans doute) alloit s'appesantir sur les patriotes et les punir de leur impiété.

Ces propos répandus avec adresse, au moment de la levée des jeunes gens, de la pre-

mière réquisition influencèrent singulièrement sur l'esprit du peuple, il donna encore une fois dans le piège, et servit sans le savoir la cause de ses ennemis, plusieurs communes se soulevèrent, à la voix de ces scélérats ; la Société populaire de Villequier fut la première victime de leur fureur, là, le sanctuaire de la Liberté fut profané par les mains du fanatisme.

La Société populaire de Néronde, craignant d'éprouver le même sort, arrêta que les séances seraient permanentes, elle manifesta chaque jour au peuple de sa commune, le désir qu'elle avoit de voir régner la paix et la tranquillité dans son enceinte, ces représentations eurent leur effet pendant quelques jours, mais environnée de communes en insurrection, la Société populaire de Néronde eut la douleur de voir par la disposition des esprits, que sa destruction étoit prononcée, le peuple égaré et conduit par les mains de quelques conspirateurs adroits se porta en foule le 25 frimaire dans la salle de cette Société, il en brisa les meubles qu'il jeta par les croisées, les droits de l'homme et l'acte constitutionnel, affichés dans cette salle furent déchirés, le bonnet de la liberté foulé aux pieds, tiré par des forcenés et ensuite coupés à lambeaux par le poignard du fanatisme.

Les patriotes étoient indignés de cet horrible attentat porté à la liberté, mais sans appui et sans force, ils furent obligés de souffrir les avanies les plus atroces ; menacés de la mort et du pillage, ils s'y attendoient à chaque moment avec la résignation d'hommes justes et sans reproches.

Les chefs des fanatiques cachés derrière le rideau, sourirent à ces excès abominables, peu éloigné du lieu où se passait la scène, ils se félicitoient sans doute avec une orgueilleuse satisfaction du fruit de leur complot exécrable, s'applaudissoient, les lâches d'avoir compromis la tranquillité publique et la vie des patriotes que la seule noirceur de leur âme avoient rendu coupables.

Ce fut dans ces moments de crise et d'alarmes, Citoyens représentants, que du haut de cette Montagne sainte vous jetâtes un regard paternel sur notre malheureuse contrée, vous jugeâtes qu'il étoit instant de couper le mal dans sa racine, des commissaires choisis dans votre sein furent par vous envoyés dans le département du Cher pour ramener le peuple à l'ordre et à la paix, découvrir et faire punir les conspirateurs qui auroient voulu, de notre pays faire une nouvelle Vendée. Le citoyen Barthélémy Lambarine domicilié de (sic) Mehun, un de leurs délégués a parcouru notre canton, des mesures sages et prudentes qu'il a employées, l'enlèvement qu'il a fait faire, d'accord avec le représentant du peuple Legendre, de quelques personnes suspectées d'avoir participé à ces troubles ont rétabli le calme et la tranquillité publique, notre société populaire a été rétablie, nous nous sommes épurés le 30 nivôse, nous avons chassé de notre sein de faux patriotes, ces fanatiques qui dans la journée du 25 frimaire parurent indifférents aux scènes affligeantes qui se manifestèrent à leurs yeux ; nous avons arrêté que, sous un mois, une nouvelle épuration seroit faite et juré de ne souffrir parmi nous que de ces hommes énergiques dont l'opinion est fortement pro-

noncé et qui ne sauront jamais pardonner les ennemis de notre sainte Liberté ; oui, citoyens représentants, nous vous répétons en présence et sous les auspices du génie protecteur des Français, ce serment qui fait pâlir les despotes sur leurs trônes chancelants de mourir plutôt mille fois que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la liberté, à l'égalité, à l'unité et à l'indivisibilité de la République ; ah, qu'il coule notre sang pour le bonheur de nos frères et l'affermissement de notre sainte constitution, et vous génies créateurs de cet ouvrage immortel qui par vos travaux et vos veilles avez détourné l'orage qui menaçait l'empire français, qui avez fait tomber les têtes coupables de ces vils conspirateurs, qui venez de décréter un gouvernement révolutionnaire, l'appui des vrais sans-culottes et la terreur de ces hommes durs et égoïtes, recevez notre hommage et notre reconnaissance sur vos glorieux travaux, restez à votre poste, nous vous en conjurons jusqu'à ce que les autres peuples de l'Europe, à l'exemple des Français, aient renversés les trônes des despotes, et placés sur leurs débris, l'arbre chéri de la liberté. Vive la République ! Vive la Convention ! et Vive la Montagne ».

MILLIARD (*présid.*), PETIT (*secrét.*),  
RAILLARD (*secrét.*).

v

[*Mantes, 2 germ. II. Le C. révol. à la Conv.*] (1).

Le comité de surveillance de la commune de Mantes, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale, de ses glorieux travaux et l'invite de rester à son poste jusqu'à ce que le dernier des Tyrans soit pulvérisé.

Législateurs, un serpent conspirateur s'élançait et se tortille jusque dans votre sein pour vous anéantir. Quoi ? dans le sein d'un Sénat qui a l'entière confiance du peuple, vous anéantir, c'est attaquer la souveraineté du peuple français dont nous vous devons les fondemens, soyez fermes, Législateurs, vengez cette souveraineté attaquée, écrasez la tête du serpent ses tortillons, surtout sa queue plus dangereuse, par la suite, que le tronc.

Voilà le travail des monstres d'Angleterre et de l'Autriche. Quoi ? des français se laisser gagner par l'appât de l'or, qu'ils périssent promptement, ces vils français, sous le glaive de la Loi. Frappez, mais frappez fort et vigoureusement, tous les scélérats conspirateurs contre la souveraineté du peuple français. Ce sont les vœux sincères du Comité.

DUCLOZ, DENIS APOIL, DELOYE, PINGOT, BARON  
(*présid.*), REINVILLE, BENOIST, L. FOUBERT,  
GRIELLE, RACINE.

[*Mantes, 2 germ. II. La commune, à la Conv.*].

« Citoyens représentants,

C'est avec la plus profonde indignation que les citoyens de la commune de Mantes viennent d'apprendre l'horrible complot tramé contre la Convention nationale et les patriotes. Nous nous félicitons de vous avoir pour repré-

(1) C 298, pl. 1033, p. 47 et C 299, pl. 1047, p. 1.

sentants, nous applaudissons à l'infatigable surveillance qui vous a fait découvrir les traîtres ; nous vous invitons à rester à votre poste et nous demandons que par le plus prompt supplice des monstres qui ont ourdi cette conspiration, vous jettiez l'épouvante dans l'âme des scélérats qui seraient tentés à l'avenir de les imiter. S. et F. ».

GIROUX, LANGLOIS, Alex. REINVILLE, DELION,  
(*maire*), PIRON (*agent nat.*), DELCUSSE, JO-  
BART, CABOT, GUÉRIN, LEDOUX, DAUBANTON,  
LUQUET, CHAILLON, LAURENT, CHAVOCLAY,  
BAUNE, GAUTIER, HUVÉ, PINGOT père.

w

L'ORATEUR de la commune du Pré-Peletier, ci-devant Pré-St-Gervais. Citoyen président,

La commune du Pré-Peletier s'étant présentée hier décadi, en masse, pour exprimer ses sentiments à la Convention nationale, et n'ayant pas pu parvenir jusqu'à elle, t'envoie son adresse de remerciements et de reconnaissance, et te prie de la faire lire à la Convention.

Chacun ayant repris aujourd'hui ses occupations, ce serait un délai trop long pour nos cœurs, d'attendre à décadi prochain. S. et F.

[*Suit le texte de l'adresse*] (1)

« Citoyens représentants,

La commune du Pré-Peletier vient en masse pour vous exprimer l'indignation qu'elle a senti à la découverte de cette conspiration tramée par quelques hommes comblés des bienfaits du peuple qui avoient osé conjurer contre sa liberté ; vous avez anéanti leurs infâmes complots.

Nous venons, Citoyens Représentants, vous assurer de notre reconnaissance, vous jurer de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre la Représentation Nationale ; l'amour sacré de la Patrie qui brûle dans nos cœurs, ne souffrira jamais, que notre liberté nous soit ravie par les despotes.

Périssent les traîtres, vive la République, vive la Convention Nationale.

Notre premier mouvement avoit été de nous rendre auprès de vous, dès que nous avons appris la découverte de cette horrible conspiration, mais, sachant que remplir ses devoirs, c'est mériter de la patrie, nous n'avons pas quitté nos travaux, et nous avons remis à aujourd'hui Décadi à vous assurer de l'estime et de la confiance, que nous inspirent vos immortels travaux.

x

[*Châlons-sur-Marne, s.d.*] (2).

Représentants,

Tandis que la Convention nationale s'occupoit des moyens d'assurer sur des bases immuables le bonheur et la liberté de tous les

(1) C 298, pl. 1033, p. 31, 32. Datée du 1<sup>er</sup> germ. II. L'orateur est sans doute DEMAY, (*agent nat.*).

(2) C. 298, pl. 1033, p. 48.